N° 293. Lundi 9 et Mardi 10 Décembre 1844. 15me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
3 mois. 6 fl. 30 fl.
6 mois 14 » 16 »
1 an 28 » 30 »
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Oude Nieuwstraat, derrière le Prinsengracht (Noordeinde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction, franc de port.

LA HAYE 9 Décembre.

Finances des Pays-Bas.

Présentant aux Etats-Généraux, vers la fin du mois de novembre de l'année dernière, le projet de loi destiné à compléter les voies et moyens pour le budget de 1844 et 1845, le gouvernement exposa ses vues et ses considérations, relativement aux moyens dont il espérait pouvoir disposer pour l'amélioration, sur un pied stable et régulier, des finances de l'état.

Nous voyons par une communication faite tout récemment aux Chambres, par S. Exc. le ministre des finances, que les prévisions du gouvernement ne se sont pas seulement réalisées sous tous points, mais que son attente a même été surpassée, et que les résultats se montrent sous un aspect plus favorable qu'on n'avait osé l'espérer alors.

Voici comment le ministre récapitule les différentes ressources sur lesquelles le gouvernement avait basé ses calculs, qui ont été réalisés par suite de l'adoption de la loi sur l'emprunt volontaire.

Le trésor est entré en jouissance de 10,000,000 de florins, versés à l'état d'abord par feu le roi Guillaume, et plus tard par les héritiers de ce prince.

On a émis un emprunt à un taux minime, ce qui a fourni à la nation hollandaise l'occasion de donner une preuve de patriotisme, de désintéressement, et de confiance dans le gouvernement, dont l'histoire n'offre pas un second exemple.

La réussite de cet emprunt a valu au trésor :

a. Un capital non grevé de paiement d'intérêt de 35,000,000 florins.

b. Un capital de 74,000,000 de florins à 4½ pour cent, qui, à amortir un montant égal de notre dette nationale 5 p. c.

Il en résulte que les subsides fournis à l'état par les colonies, sont augmentés, et qu'en outre on a épargné les intérêts des fonds du trésor, et un amortissement supérieur à ce qu'on avait espéré dans l'exposé de décembre 1843, grâce au soin que l'on a pris de ne laisser que le moins longtemps possible, sans emploi immédiat, les fonds disponibles du trésor.

La convention relative à la vente du premier terme de la rente 2½ est de nature à faire espérer, qu'après avoir amorti, au moyen du produit de cette vente, pour un montant de 2,000,000 fl. de rente, le restant suffira pour en employer fl. 1,000,000 à couvrir quelques dépenses, et à amortir en outre pour un montant de 512,000 fl. d'autres rentes à charge du trésor.

Les dépenses du trésor sont restées considérablement au dessous de l'estimation qui en avait été faite dans l'exposé de décembre 1843.

Il est probable que les fl. 4,300,000 consentis pour couvrir le déficit de 1840 et années antérieures, ne seront pas entièrement employés.

Pour compléter les voies et moyens de 1841, 1842 et 1843 il avait été alloué une somme de fl. 17,152,800. Or, il se trouve que sur ce montant il y a un boni de plus de fl. 2,700,000, résultant en partie de ce que les dépenses pour les années 1842 et 1843 sont restées au dessous de l'estimation et en partie de ce que les colonies ont produit fl. 1,012,195 de plus, qu'on ne l'avait espéré.

Les résultats pour 1844 sont également favorables, ainsi qu'il résulte des explications détaillées qu'a données le ministre des finances.

On avait déclaré, lors de la présentation de la loi sur l'emprunt, qu'en cas d'adoption de cette grande mesure, il ne serait pas nécessaire de recourir à l'emprunt des fonds en provenant, pour compléter les voies et moyens du budget de 1844. En effet, non-seulement il n'est pas nécessaire de demander un supplément pour couvrir les besoins de cette année, mais il résulte même d'un état des recettes et dépenses, annexé au projet de loi présenté aux Etats-Généraux, que le service de 1845 sera clos avec un bénéfice de fl. 376,644.

On voit, par ce qui précède, que toutes les prévisions du gouvernement ont été couronnées d'un succès complet, même au-delà de ce qu'on en avait espéré.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Dans la séance du 7 de ce mois, la Chambre a voté, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi relatif à la transcription de capitaux appartenant à des fonds spéciaux, du Grand-Livre de la dette nationale.

Ensuite on a procédé au vote du projet de loi tendant à proroger la loi sur le transit jusqu'après l'adoption du nouveau tarif des douanes soumis à la Chambre. Ce projet de loi est adopté par 45 voix contre 5.

La Chambre a également adopté par 26 voix contre 25, le projet de loi relatif à la modification à apporter dans le droit d'accise sur le savon.

Dans la même séance le gouvernement a communiqué à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, les états relatifs aux affaires financières des possessions coloniales du royaume, pour l'année 1844.

Il résulte de ces pièces que les recettes totales pour toutes les Indes-Néerlandaises sont évaluées à la somme de fl. 81,784,671. Dans ce chiffre figurent les affermages pour une somme de fl. 14,771,018, les contributions foncières et revenus territoriaux, pour 11,135,313 ; les contributions et autres revenus divers, pour fl. 6,799,428, le commerce et la culture pour fl. 44,552,522. Dans ce dernier chiffre sont comprises les consignations des ventes dans la Néerlande et qui sont évaluées pour mémoire, d'après la moyenne des derniers prix de vente, à fl. 32,924,770, diverses recettes extraordinaires pour fl. 574,564 et les revenus de Sumatra pour fl. 2,640,921.

Il a été reçu effectivement aux Indes . . .	fl. 49,194,603
La différence en perte entre les recettes et les dépenses en numéraire, qui doit être couverte par la vente de denrées coloniales, s'élève à . .	15,776,829
Le produit des denrées consignées pour la mère-patrie reste porté à.	16,813,239
Total des recettes. . . .	fl. 81,784,671

Les dépenses sont renseignées comme suit :

a. L'administration coloniale.	fl. 75,494,285
b. Paiemens pour compte d'autrui.	1,701,264
c. La différence trouvée au 31 décembre 1843 dans le capital administratif (lequel est fixé à fl. 12,500,000 dont les ⅘ en argent et les ⅕ en cuivre,) s'élève à.	4,589,122
Total des dépenses. . . .	fl. 81,784,671

Les dépenses effectives aux Indes sont comme suit :

Administration coloniale. . fl. 59,886,[illegible]	
Payemens pour compte d'autrui	575,774
La différence du capital administratif au 31 déc. 1843. . . .	4,589,122
Total des dépenses effectives . .	fl. 64,971,432
Les recettes effectives des Indes s'élèvent à .	49,194,603
Le déficit en argent, de l'administration coloniale, auquel il doit être pourvu par le produit de la vente des denrées, s'élève donc à. .	fl. 15,776,829
Total des recettes dans la Mère-Patrie. . . .	fl. 32,980,427
Les dépenses sont évaluées à.	16,813,239
En conséquence il reste. .	fl. 16,167,188
De cette somme il faut déduire celle pour l'apurement du déficit aux Indes en numéraires ; en argent. . . . . fl. 7,032,639 en cuivre fl. 8,774,190 ; ce qui fait en argent. 7,286,825	14,319,464
En sorte que l'excédant présumé des Indes pour l'année 1844 est de.	fl. 1,847,724
Cependant, d'après des rectifications ultérieures, l'excédant présumé s'élève à.	fl. 2,123,429

Le total des dépenses, tant aux Indes que dans la Mère-Patrie est divisé de la manière suivante :

1° Gouvernement fl. 482,200. — 2° département de la justice fl. 506,252. — 3° Collèges supérieurs et inférieurs fl. 282,020. — 4° Administration générale des [illegible] fl. 3,461,610. — 5° Agriculture, cultes, arts et sciences fl. 500,706. — 6° Département des bâtimens civils fl. 463,785. — 7° Finances et cultures fl. 38,317,112 ; dans ce chiffre figurent encore, *a*, frais pour l'expédition des produits destinés pour la Mère-Patrie fl. 902,535 ; *b*, intérêts et remboursemens de l'ancienne dette des Indes-Neerl. (à un restant de capital de fl. 2,656,217.51,) fl. 400,000 ; *c*, rentes et remboursement de l'emprunt de 1836, fl. 137,685 ; *d*, intérêts et remboursement de la dette de Sulo fl. 81,082 ; *e*, intérêts de la dette des Indes-Orientales, d'après les lois du 24 avril 1836, 11 mars 1837, 27 mars et 22 décembre 1838 fl. 9,800,000 ; *f*, rentes et remboursement des obligations des Indes 4½ pour [illegible] fl. 2,950,[illegible] remboursemens de la dette de la Société de Comm. fl. 2,500,000 ; 8° département de la guerre fl. 8,643,334 ; 9° département de la marine fl. 1,642,154 ; 10° Pensions et établissemens de bienfaisance fl. 995,172 ; 11° Dépenses de diverses natures fl. 2,535,367 ; 12° dépenses journalières imprévues fl. 500,000 ; 13° dépenses extraordinaires et malheurs publics fl. 500,000 ; 14° dépenses

---

Feuilleton du Journal de La Haye. — 9-10 Déc. 1844.

LA GUERRE DE NIZAM. (1)

VIII.

Au village de Roudjah.

En arrivant à Roudjah, le comte Elona suivit littéralement toutes les instructions données par sir Edward. Il se posa en dien Therme devant la seule porte du village, s'établit sous un dôme d'acacias à larges feuilles, avec deux domestiques, toujours prêts à exécuter des ordres ; et trompa facilement les ennuis d'une longue attente en feuilletant les in-quarto de Raffles et les in-folio de Solvyns. Dès qu'un nuage de poussière s'élevait vers l'horizon maritime, il connaissait sur la grande route, et assistait au défilé des voyageurs indiens ou européens avec une émotion singulière dont il ne pouvait se rendre compte, et qui [illegible] quelquefois comme un pressentiment. Un seul coup-d'œil lui suffisait pour reconnaître que ce qui était attendu n'était pas là. Les rideaux des palanquins, les stores des voitures, les parasols agités sur le dos des éléphans ne laissaient entrevoir que des faces cuivrées, noires, brunes, qui rejetaient bien loin les gracieuses images, dépeintes par sir Edward.

Neuf jours après le départ de l'habitation, une escorte de cavaliers cipayes étincela sur le chemin de la mer, et le cœur du comte Elona battit avec une violence extraordinaire. Cette fois, l'élan sembla lui manquer ; il ne s'avança qu'avec lenteur, comme un homme qui désire ne pas voir ce qu'il attend. Elona laissa passer l'escorte, et ses yeux plongèrent dans un palanquin superbe, auprès duquel un voyageur européen faisait piétiner son cheval. Deux femmes étaient dans le palanquin, mais l'ombre des rideaux ne permettait point de distinguer et de juger leurs figures.

Le comte Elona salua gracieusement le cavalier, et lui adressa d'un ton aisé cette question :

— Ai-je l'honneur de parler à M. Tower?

Le cavalier regarda fixément Elona et lui dit :

— Oui, monsieur ; et vous êtes sans doute le colonel Douglas ?

— Je ne suis pas le colonel Douglas, mais dans son intérêt il faut que j'aie un entretien avec vous, monsieur Tower, à votre arrivée à Roudjah.

— C'est bien, monsieur. Nous pouvons causer en arrivant, dit Tower. Nous ne sommes pas fatigués. Ces dames sont endormies dans leur palanquin. Comme vous voyez, nous ne crevons ni les chevaux ni les porteurs ; nous allons le pas... Où nous rencontrerons-nous, monsieur ?

— Je vous accompagne jusqu'à *Sweet-Hours-inn*, où vous descendrez sans doute ; c'est la seule auberge de Roudjah.

— Alors, il n'y a pas à choisir, dit Tower.

Le comte Elona suivit le palanquin jusqu'à l'auberge, et se fit le garde-corps du voyageur. Cependant, à vingt pas du seuil de la porte, il crut devoir s'arrêter pour ne pas témoigner une curiosité indiscrète, lorsque les deux dames allaient descendre. Quand le palanquin eut cédé ses voyageuses à l'hôtellerie, le jeune comte s'élança vers M. Tower comme sur une proie, et l'entretien eut lieu sur-le-champ, dans la salle commune.

— La présence de ces dames n'est pas, je pense, nécessaire ici, dit M. Tower ; elles ont demandé un appartement, et nous serons seuls.

Elona remplit alors la commission de sir Edward, et avec une exactitude si scrupuleuse, que, dans les quinze jours de sursis demandés, les neuf déjà écoulés n'étaient pas compris.

M. Tower écouta le comte avec une grande attention, sans l'interrompre une seule fois. Après quelques minutes de réflexion silencieuse, il dit :

— Il me semble que vous ignorez absolument le motif de mon voyage au Bengale ?

— Je l'ignore. Je remplis en aveugle un message d'amitié.

— Pourquoi le colonel Douglas veut-il me faire perdre quinze jours ? Je comprendrais ce retard si la province du Nizam était en feu comme autrefois : mais grâce à Dieu il n'y a pas plus de Tauga aujourd'hui que sur ma main. Le poste du colonel est une sinécure. On m'avait dit, à Londres, de ne pas m'aventurer dans les terres, s'il y avait du péril, et d'appeler le colonel dans quelque port du Bengale. Heureusement les renseignemens que j'ai pris, à bonne source, en débarquant et le *Bombay-Review*, dont j'ai parcouru les derniers numéros, m'ont rassuré complètement. On voyage, à cette heure, de la côte à Roudjah avec autant de sécurité que de Londres à Uxbridge. J'ai pris une escorte pour la forme, elle m'a coûté fort cher et ne m'a pas servi...

— L'escorte a toujours servi à rassurer vos dames, monsieur Tower...

— Ces dames! bah! on voit bien que vous ne connaissez pas nos intrépides amazones ! Je vous présenterai à elles, à dîner... dans quelques instans... car il m'est impossible de vous improviser une réponse et une décision sur un sujet aussi grave... Vous dînerez avec nous et nous causerons... j'aurai le temps de réfléchir... C'est que voyez-vous, j'ai des ordres du ministre, des ordres formels, il faut que je parle au colonel en arrivant... ce soir, ou demain au plus tard... Excusez-moi — dit Tower en se levant, — je ne puis m'engager, comme cela, sans réflexion... Nous nous reverrons dans une heure... Oui, il me faut une heure pour m'habiller et réfléchir... je vous attendrai à dîner.

Le comte Elona salua M. Tower et sortit de la salle commune, mais pas de l'auberge ; il attendit l'heure du dîner dans le vestibule.

Au premier appel du domestique, Elona parut dans la salle à manger, où M. Tower se trouvait déjà.

— Monsieur, dit-il, j'ai pris conseil de moi-même d'abord et ensuite de la personne qui est intéressée plus que moi dans cette affaire, et que j'ai consultée en tête à tête. Or, voici ce que nous avons décidé ; nous attendrons quelques jours...

— Et pourquoi pas un mois ? — dit une voix dont le timbre [illegible] mélodie à la fermeté. — Pourquoi, monsieur Tower ?...

Cette interrogation [illegible] jeune et vivante entrait dans la salle, en achevant de rajuster sa toilette, de sorte que ses yeux, occupés de gants et de bracelets, ne remarquèrent pas d'abord le comte Elona. La demande fut interrompue par un mouvement [illegible] et un soupir guttural, annonçant qu'un effort suprême d'énergie venait de refouler un cri de stupéfaction. Le comte Elona, qui s'avançait pour saluer la belle voyageuse, faillit tomber la face contre terre, car tout le sang de ses pieds jaillit à son front, et laissa, sur le visage, en se retirant, l'horrible pâleur de la mort. Cette jeune femme était la jeune Grecque Amina.

M. Tower, tuteur plein de bon sens et de probité, par obéissance ministérielle, appartenait à cette nombreuse classe d'hommes qui ont passé leur vie de cinquante ans à devenir amoureux, sans conséquence, de toutes les femmes qu'ils ont rencontrées. M. Tower était incapable d'aspirer le moins du monde de sa position auprès d'une jeune pupille ; mais chemin faisant, de Smyrne aux Indes, il s'était épris fort innocemment de la fiancée qu'il conduisait à l'époux. Cette chaste passion ne lui donnait d'autre avantage que celui de se soumettre aveuglément à toutes les volontés de sa pupille ; les rôles étaient intervertis, chose assez commune entre pupille et tuteurs.

Lorsque la jeune demoiselle suspendit son interrogation dans une crise nerveuse, rapide comme l'éclair, M. Tower s'inclinait devant elle avec toute la pompe du respect et de l'adoration. — Mademoiselle — dit-il en [illegible] d'une façon juvénile — puisque le colonel ne demande que [illegible] jours, ce serait une impolitesse, il me semble de lui accorder un mois... Mademoiselle, je vous présente monsieur... Excusez-moi, monsieur, je n'ai pas demandé votre nom...

— Le comte Elona Brodzinski — dit le jeune homme d'une voix [illegible] intelligible.

— Je vous présente monsieur le comte, poursuivit Tower, un ami de votre futur époux... un Français... Je présume que monsieur est Français ?...

— Français de cœur et d'âme — dit le comte qui appelait tout son trésor d'énergie virile à son secours.

— Mademoiselle Amalia, dit le tuteur, nous n'attendons plus que madame la comtesse pour nous asseoir.

M. Tower était aussi un de ces hommes qui ont passé toute leur vie pro-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

pour Sumatra 2,640,921. Le total des dépenses pour l'administration coloniale s'élève donc à fl. 75,494,285.

Quant à ce qui regarde les autres possessions coloniales du royaume, l'aperçu suivant peut servir en ce qui touche les Indes-Occidentales pour le service de l'année 1845:

	Recettes.	*Dépenses.*
Surinam.	fl. 872,500.00.	fl. 1,022,500.00.
Curaçao, etc.	181,643.00.	377,906.93.
St.-Eustatia.	11,283.00.	22,744.00.
St.-Martin.	14,715.59.	23,112.36.
Côte de Guinée.	700.00.	74,890.82.

Comme cela a eu lieu les années précédentes, l'année 1845 il sera encore accordé aux Indes-Occidentales des subsides provenant des moyens des Indes-Orientales. Ces subsides s'élèvent comme suit:

Pour Surinam.	fl. 150,000.00.
» Curaçao.	196,263.93.
» St.-Eustatia.	11,461.00.
» St.-Martin.	8,396.77.
Total.	fl. 366,121.70.

Les dépenses de l'année 1844, pour la nouvelle Guinée, sont plus élevées que celles de l'année 1843, par suite du lavage d'or qu'on y a entrepris, et qu'il se trouve dans l'état des dépenses les frais de la cour de justice qui y est entretenue de commun avec l'Angleterre pour la répression de la traite à Sierra-Leoné, frais dont la part de la Néerlande est payable tous les cinq ans.

Nous ferons suivre ci-après l'état des produits évalués, pour mémoire, d'après la moyenne des prix des dernières ventes.

DENRÉES.	QUANTITÉ.	PRIX ESTIMATIF.	PRODUIT.
Café.	pic. 1,044,388.00	*f* 0.23 par ½ ℔ par pic.	*f* 17.74	*f* 18,527,443.00
Clous de girofles.	livre 601,950.00	» 0.66 » »	0.50½ »	303,984.00
Noix muscade.	» 366,667.00	» 1.57 » »	1.26½ »	463,833.00
Macis.	» 100,000.00	» 1.55½ » »	1.21½ »	121,500.00
Savon muscade.	» 33,333.00	» 0.49½ » »	0.30½ »	9,999.00
Indigo.	pic. 1,925,000.00	» 3.20 » »	2.58 »	4,986,500.00
Sucre.	» 900,971.00	» 29.00 » 100 ℔	pic. 8,611 »	7,781,865.00
Thé.	livre 1,750.00	» 18,25 » ℔	5.00 »	23,750.00
Soie.	» 646,000.00	» 0.77½ » »	0.42 »	271,320.00
Poivre.	pic. 5,200.00	» 0.19¾ » »	10.18 »	52,936.00
Cochenille.	» 42,075.00	» 3.19 » »	pic. 2.72½ »	114,854.00
Cabelle.	livre 210,265.00	» 1.78¾ » »	℔ 1.48 »	308,988.00
Total.				*f* 36,924,770.00

Son Exc. le ministre des finances fait connaître, par un avis, le résultat du tirage au sort qui a eu lieu le 7 de ce mois, de la quatrième série d'obligations de la dette nationale 5 p. c., désignées pour être remboursées au 1er janvier 1845, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 1er de ce mois.

Voici les lettres sous lesquelles les obligations sorties dans ce tirage étaient inscrites au Grand-Livre: — Q. — Y. — U. — P. — Z. — et de la lettre K la 1re et la 2e partie jusqu'inclusivement le n° 542 au montant de fl. 17,217,800. Le tout constituant un capital de fl. 20,000,000.

Les détenteurs de ces obligations désignées uniquement pour le remboursement devront se présenter immédiatement afin de recevoir le remboursement de leurs titres, car à partir de la date fixée pour le remboursement, ces obligations cesseront de porter intérêt.

Un autre avis du ministre des finances donne le résultat du tirage au sort de la cinquième série d'obligations de la dette nationale 5 p. c. désignées pour être, le 1er janvier 1845, ou remboursées ou échangées contre des inscriptions 4 p. c. conformément à l'arrêté royal du 1er de ce mois. Les lettres sous lesquelles les obligations sorties dans ce tirage, étaient inscrites au Grand Livre, sont: G. — O. — H. — et de la lettre B, les 1re, 2e, 3e et 4e parties jusqu'inclusivement le n° 1067 ainsi que l'inscription désignée sous le n° 1069, au montant de fl. 6,904,100. Le tout constituant un capital de dix millions.

En exécution de l'art. 7 de l'arrêté royal mentionné ci-dessus, il sera vaqué au bureau de l'agent du ministère des finances à Amsterdam, à partir de lundi, le 9 de ce mois jusqu'inclusivement le samedi 28 de ce mois, tous les jours jusqu'à 2 heures de relevée, à l'effet de recevoir les déclarations de ceux des détenteurs d'obligations 5 p. c. sorties dans le tirage, qui ne désireraient pas les échanger, au 1er janvier prochain, contre des inscriptions 4 p. c. au prix fixé par l'art. 6 de l'arrêté royal du 1er de ce mois, c'est-à-dire moyennant une bonification de deux florins cinquante cents pour chaque 100 florins échangés.

Ces déclarations doivent contenir exactement le capital, les lettres, la partie et les numéros, ainsi que le montant de la somme dont on demande le remboursement.

On lit dans le *Journal des Débats* relativement à nos affaires financières:

La conversion du cinq et du quatre pour 100 va on ne peut mieux. Sur les 10 millions de florins de cinq pour 100 qu'il s'agissait de convertir et de rembourser hier, le remboursement n'a été demandé que pour un peu plus d'un million, ce qui veut dire que 9 millions à peu près ont été volontairement convertis en quatre pour 100. Il faut remarquer aussi que jusqu'à présent c'est à des prix toujours élevés que le nouveau quatre pour 100 a été placé. Nul doute que la prochaine série ne soit présentée à un prix encore plus élevé, et nul doute aussi que les détenteurs ne s'empressent de nouveau d'en prendre. Aussi l'entière réussite de cette importante mesure est aujourd'hui considérée comme certaine. Aujourd'hui même un nouvel arrêté royal détermine que 20 autres millions seront désignés par le sort pour le remboursement seulement, tandis qu'une cinquième série de 10 ou 11 millions sera encore une fois convertie ou remboursée au choix des détenteurs. Le nouveau quatre pour 100 sera émis nette fois au prix de 97 ½ pour 100.

Les membres de la Première Chambre des Etats-Généraux sont convoqués pour le 12 décembre courant.

Le bal donné samedi dernier par Leurs Majestés a été des plus brillans. On ne saurait se faire une idée, à moins de l'avoir vu, du coup-d'œil enchanteur qu'offrait l'intérieur du Palais, au *Voorhout*, au moment où près de 800 personnes, revêtues des plus riches costumes et des plus élégantes toilettes, remplissaient les nombreux salons éclairés par des milliers de bougies. C'était pour la première fois que la nouvelle galerie, qui du *Noordeinde* communique avec la galerie de tableaux et par là avec les autres salles du Palais, était ouverte au public.

En entrant dans cette belle galerie on était agréablement surpris en voyant la pensée toute patriotique qui avait présidé à son embellissement. Des deux côtés se trouvaient suspendus les portraits des hommes illustres qui dans différentes carrières ont contribué à la gloire de la Hollande. Ins... que les Princes de la Maison d'Orange y occupaient ... place. Cette galerie aboutit à une belle salle ... le Roi a réuni quelques-uns des précieux ouvrages ... de sculpteurs modernes, tels que la bataille de Nie... de Keyzer, le bourgmestre de Leide par Kapp... *du mal* par Geefs, et le buste du Roi par le même ... *la Charité* de Royer, etc. Un escalier en pierre ... là dans la grande salle que l'on connait déjà, ... vont réunis un si grand nombre de chefs-d'... l'école hollandaise, flamande, italienne et allemande, ... éclairés comme en plein jour. En sortant de cette ... parcourait la galerie de dessins, pour entrer soit à ... la salle de bal, soit à gauche dans les serres et les ... partemens qui forment le cabinet de travail du Roi.

Lorsque le bal, ouvert par LL. MM. par une polonaise, ... mencé, une nouvelle surprise vint frapper les yeux de la ... déjà si émerveillés par tant de splendeur uni à tant ... une porte s'ouvrit au milieu de la grande salle; ... en descendant quelques marches on se trouvait ... d'une nouvelle orangerie immense que le Roi vient ... construire (1), et où se trouvent réuni tout ce que ... parties du monde offrent de beau et de rare en fait de ... de fleurs. Un orchestre caché derrière les feuillages, jou... toute la soirée de délicieux morceaux d'harmonie, ... qu'en se promenant dans ces vertes allées éclairées par ... jour de lanternes mates, on se croyait transporté ... ces jardins magiques dont parlent les *mille et une nuits*.

Mais ce qui a surtout achevé d'enchanter tout le mon... la grâce, l'amabilité, la bonté touchante avec laquel... et la Reine ont fait, comme toujours, les honneurs de ... qui égalait, sous tous les rapports, ce que les habitation... raines des grandes capitales de l'Europe, peuvent offrir ... magnifique en ce genre.

Après le Spectacle gala qui a eu lieu vendredi au soi... casion de l'anniversaire du Roi, il y a eu soirée chez S... le baron de Boislecomte, ministre de France près notre ... et c'est de l'hôtel de S. Exc. que LL. MM. et toute la ... royale, ont joui du beau coup d'œil que présentait la ... l'on tirait le feu d'artifice.

A l'occasion de l'anniversaire du Roi, le président ... Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. Akerlaken a ... un splendide dîner aux membres de la Chambre. Les toast... portés au Roi et à la prospérité de la Néerlande ont été ... cueillis avec enthousiasme.

Dans toutes les villes du Royaume où il y a des garni... distribution solennelle a été faite aux officiers, le 8 de ce ... du signe distinctif pour récompense d'un service effectif ... rable de 15 ans et plus, et les nouvelles qui nous parvien... de toutes ces villes, sont unanimes sur le bon effet que ... nouvelle institution de récompense a produit dans l'armée.

On apprend avec satisfaction que le Roi a décoré de l'O... de la Couronne de Chêne, notre concitoyen, M. A. J. Schi... membre de plusieurs Sociétés savantes.

M. Schinkel est un de nos meilleurs typographes, et ... souvent rendu de la manière la plus désintéressée des ser... signalés à la cause de la gloire littéraire du pays.

On écrit de Maestricht 7 décembre:

A l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté le Roi, il y ... hier soir un brillant bal chez M. le gouverneur du Limbo... Les invitations très-nombreuses avaient amené une ... élégante à cette belle fête. Le bal a été très-animé et s'est ... miné fort tard dans la nuit. A minuit un moment de silence ...

(1) Ce bel ouvrage en fer a été fabriqué dans les ateliers de M. W... Leide.

...ernés devant eux-mêmes, et qui, dans l'habitude invétérée de cette adoration personnelle, ont perdu le sentiment de l'observation extérieure et ne regardent rien en dehors de leur circonférence, à moins qu'ils ne rencontrent un miroir. C'était un bonhomme dans l'acception matérielle du mot, ayant assez de gravité taciturne et de recueillement hypocrite pour séduire un ministre anglais, mais exclu à cette gaîté lourdement folâtre qui attriste les gens d'esprit. Il aurait pu se donner, comme tout le monde des beaux hommes, quelques triomphes de bonnes fortunes; mais il avait toujours redouté d'accorder, même à des femmes, un peu de cet amour qu'il se prodiguait à lui-même dans un égoïsme triomphant. S'il avait pu se rencontrer en personne, dans l'autre sexe, il se serait épousé. Ainsi, nous ne serons pas surpris que tous les incidens du dîner échappent aux regards de M. Tower. Il se croit le centre de toutes les affections et de toutes les envies humaines. Les femmes l'aiment ou regrettent de ne pouvoir l'aimer; les hommes l'honorent d'une jalousie sourde, qu'il se fait pardonner par son esprit et son aimable naturel. Le bourdonnement de surprises, de soupirs, de syllabes confuses qui roule autour de lui, ne peut s'adresser qu'à lui; c'est convenu. Hommes et femmes perdraient leur temps à s'occuper d'autre chose quand M. Tower est là, présent, pour faire le monopole de toutes leurs sensations à son profit.

Le mouvement qui accompagna l'entrée de la comtesse Octavie devait donc passer inaperçu devant M. Tower. Ce mouvement signifiait, en langage de M. Tower: Certes, cet étranger est assez bien; mais à côté de M. Tower il ne brille pas.

Au théâtre, les exclamations de surprise foudroyante se formulent ainsi: *Que vois-je! — Ciel! — Vous ici, monsieur! — croirai-je mes yeux! Est-ce un songe!*

Dans la vie réelle, les plus saisissantes émotions ne se formulent pas en syllabes escortées de points courbés ou verticaux. La comtesse Octavie ne prononça pas un seul mot en reconnaissant le comte Elona; mais sa figure s'illumina d'un rayon triste comme un éclair d'orage au milieu du jour. Au reste, le comte Elona, la comtesse et Amalia étaient, vis à vis les uns des autres, dans une position si étrange, qu'ils étaient forcés de se traiter en inconnus, surtout en présence de M. Tower.

— Je vous présente M. le comte, dit M. Tower, un jeune Français, un de vos compatriotes, madame la comtesse, un ami de vos amis... A table, mesdames, avec votre permission... Voici un dîner qui se présente bien... Aimez vous le *mock-turtle soupe?*... Voilà des *mauviettes* fort appétissans, et un *turkey* de très-bonne mine... On fait bonne chère à... Comment appelez-vous ce village, monsieur le comte?

— Roudjah,

— A Roudjah!... un nom turc... madame la comtesse. Que vous servirai-je?... Je cherche une plat français... Voici du *lamb-chob* qui vous plaira peut-être...

La comtesse fit ce mouvement de tête et d'épaules qui signifie que le courage est revenu, après la première émotion. Ses fines narines d'opale se contractèrent en même temps que ses lèvres, et une légère aspiration précéda sa première parole.

J'accepterai ce que vous m'offrirez, monsieur Tower, dit-elle, en avançant le torse sur la table, et en croisant ses beaux bras nus.

M. Tower se dessina fièrement, et présenta une assiette à la comtesse, avec un contour de bras, qui visait à la grâce et manquait le but.

— Monsieur Tower — dit la comtesse d'un ton délié qui ne laissait supposer aucune préoccupation intérieure — avez-vous l'habitude de lire des romans?

— M...da...me — répondit M. Tower avec une lenteur saccadée, pour prendre son temps et chercher des mots — je lis des romans à la campagne pour tuer deux ou trois heures... Quand on s'occupe de choses graves, on aime peu les frivolités... et puis, lorsqu'on a été soi-même le héros d'une foule d'aventures romanesques... vous concevez...

— Croyez-vous, monsieur Tower, aux rencontres miraculeuses et impossibles?

— Mais madame, je ne serais pas éloigné d'y croire

— Vous avez raison, monsieur Tower: quatre ou cinq numéros se sont rencontrés sur la même ligne, à la loterie: deux êtres humains peuvent bien se rencontrer; ils sont plus intelligens que des numéros.

— Oh! le mot est charmant, belle comtesse?... Mais, à propos de quoi faites-vous cette réflexion?

— A propos de rien... En voyage, la pensée n'a pas de logique... au Bengale surtout... le soleil allume le cerveau et trouble la raison.

— Belle comtesse, il faut vous apprendre que nous donnons quinze jours de congé au colonel Douglas.

— Je ne comprends pas, monsieur Tower, dit la comtesse en lançant un regard sinistre au comte Elona.

— En d'autres termes, que nous passons quinze jours à Roudjah, dit Tower avec un sourire bénin.

— Quinze jours dans ce village!... quelle idée!... Il me semble qu'il ne faut qu'un jour pour se marier; n'est-ce pas, comte Elona?

— Quinze jours avant le mariage, madame la comtesse, dit Tower.

— Ah! quinze jours avant le mariage... Je comprends... C'est bien imaginé!

— La comtesse lança des regards de mépris au comte Elona et à la jeune fiancée.

— Madame, dit Tower, nous ne voulons pas tomber sur le colonel Douglas à l'improviste...

— Oui, oui, il faut lui ménager son bonheur... La joie est souvent fatale... Je présume que cette idée appartient à M. le comte...

— Non, madame, dit Elona d'une voix faible; cette idée ne vient pas de moi.

— Voulez-vous que je fasse rire aux larmes, belle comtesse? dit Tower en riant lui-même avec une stupidité intolérable; Mlle Amalia voulait augmenter encore ce congé de quinze jours.

— En effet, cela est fort risible, dit la comtesse avec un visage affreusement sérieux.

— Soignez votre amie, madame la comtesse, dit Tower; elle s'oublie à table; elle mange comme un Bengali...

— A table, monsieur Tower, chacun fait son devoir comme il l'entend, dit Octavie. Ah! messieurs, c'est donc ainsi qu'en mon absence vous faites vos petites conspirations?

— Oui! oui! dit Tower en riant aux éclats; nous faisons nos petites machinations, belle comtesse.

— Vous riez, monsieur Tower?... M. le comte devrait bien rire aussi comme vous... Je soupçonne fort sir Edward d'être l'inventeur de ces complots...

A cette phrase, un domestique indien qui paraissait dormir debout, ... tendant des ordres de service, fit un mouvement imperceptible, et se ... procha d'un pas nonchalant. C'était Nizam déguisé en vieux serviteur ... berge, et remplissant ses fonctions domestiques de l'air d'un sectateur de ... détaché des choses de ce monde, et attendant une occasion favorable pour ... faire fakir.

— Je n'ai pas l'honneur de connaître sir Edward, dit Tower de manière ... nonnellement. C'est dit-on, un assez bel homme, un homme agréable, ... un peu gauche avec les femmes...

— Monsieur Tower, dit la comtesse, c'est à vous que j'adresse la pa... mais ce n'est pas à vous que je parle...

— J'entends, j'entends, madame, vous parlez en général...

— Oui, monsieur Tower, et surtout en particulier... Sir Edward est ... de tout cela!

— Oh! sur ce point, je vous affirme, madame...

— N'affirmez rien, monsieur Tower, — dit la comtesse d'un ton de pitié ... cablante. Sir Edward est ici... ici... à Roudjah! peut-être là, dans la salle ... sine..., et s'il m'écoute, tant mieux (la comtesse fit un sourire effrayant) ... saura que mes sentimens à son égard ne sont pas changés... Mon Dieu! je ... vais qu'il était ici... J'ai fait le voyage exprès pour le voir...

— Madame, dit M. Tower, la même chose, absolument la même, m'est ... rivée... Une dame de Calcutta, mistress... je dois taire le nom, est venue ... Londres pour me voir, en 1825 ou 26, l'année de l'incendie d'Edinbourg.

— Je ferais volontiers un parti, monsieur Tower ..

— Ah! voyons le pari, je le tiendrai peut-être...

— Il est toujours convenu, monsieur Tower, que je ne parle pas à vous ...

— C'est convenu, ma lame... Voyons le pari...

— Je mettrais ma tête pour enjeu; le colonel Douglas ne sait rien, rien ... tout cela.

— Ah! madame, laissez-moi gagner votre tête!...

— Il ne sait rien, vous dis-je. Celui qui devrait répondre s'obstine à se taire ...

— Madame, dit le comte Elona, ceci s'adresse à moi...

— Erreur, monsieur le comte dit Tower, le débat est entre madame et ... et...

— Veuillez bien laisser parler M. le comte, dit Octavie à Tower...

— J'ignore complètement si le colonel Douglas a demandé lui-même ce ... tard de quinze jours, dit Elona..

— Alors, c'est sir Edward qui l'a demandé pour le colonel?... Essayez de ... pondre.

— Vraiment, vous m'embarrassez, madame, dit Tower.

Amalia se leva vivement, comme suffoquée par des émotions intolérables, ... et quitta la salle sans dire un mot.

— Est-ce que ma belle pupille se trouve mal? dit Tower... Il me semble ... que je n'ai rien dit de blessant... Excusez-moi, madame la comtesse, mon devoir ... est de veiller sur Mlle Amalia. Je vais lui envoyer sa femme de chambre. Elle ... est piquée peut-être au vif; je ne lui ai pas adressé une seule fois la parole... Oh! je connais les femmes!

M. Tower sortit de la salle, et le comte Elona, redoutant un tête-à-tête ... possible à soutenir, salua brusquement, et disparut par une autre porte.

(*La suite à demain.*)

bli pour permettre à M. le gouverneur de porter *au Roi* un qui a été accueilli avec le plus grand enthousiasme.

Cette soirée, d'après ce qu'en disent tous ceux qui y ont as- a été magnifique sous tous les rapports, et elle laissera des ouvenirs agréables chez ceux-là même qui sont rassasiés des laisirs de la vie des riches.

Dès ce matin les édifices publics sont pavoisés aux couleurs ationales. A midi il y a eu grande parade des troupes de la arnison. Ce soir il y aura illumination.

Nous avons une omission à réparer, c'est de n'avoir pas fait ention des brillantes illuminations au gaz, que tout le monde admirées devant la maison de M. le bourguestre, le départe- ent de la justice et de la guerre et devant la maison de ville, la soirée du 6 de ce mois.

Nous saisissons cette occasion pour satisfaire à un vœu ex- imé par l'administration du gaz en informant les habitans né si l'éclairage au gaz dans la ville ne répond pas jusqu'à résent à l'attente du public c'est uniquement à cause de la antité d'eau qui s'introduit dans les tuyaux et qui vient en ntact avec le gaz; mais il n'y a pas le moindre doute que ici au nouvel an, époque où commence l'engagement de l'ad- inistration du gaz courant avec la ville, l'éclairage ne issera rien à désirer.

On écrit de Bruxelles :

A l'occasion de l'anniversaire de S. M. le roi Guillaume II, y a eu vendredi un grand dîner d'apparat chez M. Rochussen, inistre des Pays-Bas; parmi les personnes invitées on remar- uait Mgr. Pecci, nonce apostolique; M. le marquis de Rumi- ny, ambassadeur de France; sir Hamilton Seymour, ministre e la Grande-Bretagne; M. le baron d'Arhuim, ministre de russe; M. le baron de Handel, chargé d'affaires d'Autriche; . Colombe, ministre d'Espagne; M. Clemson, chargé d'affai- es des Etats-Unis; M. Testa, ancien secrétaire de la légation Hollande: M. le prince de Chimay; les ministres des affaires trangères, de l'intérieur, des finances, de la justice, des tra- aux publics. M. Smits, gouverneur de la province du Luxem- urg; M. le baron de Viron, gouverneur du Brabant; M. le hevalier Wyns de Raucourt, bourgmestre de Bruxelles; M. le aille d'Arschot, grand-maréchal du palais; M. le général aute d'Haue de Steenhuyse, grand écuyer du roi; M. Vanpraet, inistre de la maison du roi; M. le général Anoul, aide-de- amp du roi; M. le général baron Emmanuel de Hooghvorst, specteur-général des gardes civiques du royaume, etc.

La Haute Cour s'est occupée de l'appel en cassation interjeté ar la nommée A. van der Burgh condamnée à la peine capitale ar arrêt de la cour provinciale de la Hollande-Méridionale, our avoir jeté de l'arsenic dans du sel destiné à la consomma- ion. Le conseiller Vaillant a rapporté l'affaire. L'avocat Blussé renseigné l'appel. Le procureur-général a pris ses conclu- ions le 4 de ce mois, dans lesquelles il propose l'annulation de arrêt de la cour provinciale, conclut à l'application de la loi du 9 mai 1829, art. 1er et requiert à un emprisonnement de 5 ans à une amende de 500 florins.

Un tjalk néerlandais venant de la Hollande par l'intérieur, a houé hier par suite des glaces, près de Berg-op-Zoom, et s'est oulonné en jetant une partie de sa cargaison pardessus bord.

Navigation des Pays-Bas.

XVIII. BRIELLE.

ARRIVAGES.

Année.	Total.. nav.	ton.	Sous pav. néerl. nav.	ton.
1832	2	171	0	0
1833	2	188	0	0
1834	5	320	4	260
1835	2	204	1	106
1836	3	357	0	0
Total.....	14	1240	5	368
1837	6	652	0	0
1838	5	551	0	0
1839	13	580	10	389
1840	11	912	8	446
1841	3	294	2	167
Total.....	38	2989	20	1002
Total gén.....	52	4229	25	1368

Il résulte de ce tableau que la moyenne décennale est de 5 aires et de 423 tonneaux, dont 3 navires de 137 tonneaux ous pavillon néerlandais. En 1842 le nombre des arrivages élevait à 3 nav. de 277 tonneaux, dont 2 de 125 tonneaux ous pavillon néerlandais.

APPAREILLAGES.

Année.	Total. nav.	ton.	Sous pav. néerl. nav.	ton.
1832	3	427	0	0
1833	4	708	0	0
1834	2	112	2	112
1835	1	98	0	0
1836	2	257	0	0
Total.....	9	1002	2	112
1837	5	724	0	0
1838	6	922	0	0
1839	13	558	10	362
1840	8	602	6	204
1841	3	243	2	116
Total.....	35	3049	18	682
Total gén.....	44	4051	20	794

La moyenne décennale est de 4 navires jaugeant 405 ton- eaux parmi lesquels la pavillon néerlandais figure pour 2 avires de 79 tonneaux. En 1842 il n'a appareillé qu'un seul avire de 164 tonneaux sous pavillon anglais.

Le retard qu'a éprouvé l'arrivée du courrier nous oblige à expédier le journal à nos abonnés d'Amsterdam par le convoi de 7 heures.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient la correspon- ance suivante :

On mande de Londres que M. le comte de Nesselrode, immé- diatement après son retour à St-Pétersbourg, a rédigé par l'or- dre de l'empereur un mémoire sur la situation actuelle de la Syrie et en particulier sur la question du Liban, et que ce rap- port, après avoir été soumis à l'empereur et avoir obtenu son approbation, a été communiqué au cabinet de St-James. Voici quel est en substance le contenu de ce document : La fermenta- tion qui continue de se manifester au Liban a sa source dans les espérances que sait entretenir le parti de la famille Chéhab, espérances qui se rattachent particulièrement à la suprématie des Maronites sur les Druses, laquelle s'effectuera par le retour des Chéhab. Le temps qui s'est écoulé depuis que la nouvelle administration est introduite d'après les conseils des puissances, est trop court pour qu'on puisse déjà porter un jugement sur l'opportunité ou l'inopportunité de cette dernière; aussi le mi- nistre russe pense-t-il que tous les agens européens résidant en Syrie devraient recevoir de leurs cours l'ordre de tranquilliser, autant que possible, ce parti, afin que de coupables menées ne rendent pas impossible l'essai de l'administration actuelle. Si par la suite celle-ci se montre peu convenable, il sera réservé à la Porte de prendre l'initiative pour la changer. Enfin, dans le cas où la Porte jugerait à propos de rétablir la famille Chéhab et de nommer un membre de cette dernière émir du Liban, le ministre russe élève quelques objections contre la personne d'Emin Beschir, qui ne s'est pas encore entièrement purgé du soupçon d'être un partisan dévoué de Mehemet-Ali. On le voit, la manière d'envisager cette question est tout-à-fait anglaise; le mémoire du comte de Nesselrode ne pouvait manquer d'être accueilli très-favorablement à Londres; aussi l'a-t-on adressé de suite à Stratford-Canning, et les dernières instructions qui ont été envoyées à cet ambassadeur sont basées en tous points sur ce document. On sait que M. de Nesselrode, pendant son se- jour à Londres, a eu sur ce sujet plusieurs conférences avec le secrétaire d'état britannique pour l'extérieur.

On engagera probablement les autres grandes puissances à se joindre dans cette affaire à la Russie et à l'Angleterre, et elles ne pourront guère s'y refuser, car, comme le fait observer avec raison M. le comte de Nesselrode, l'administration actuelle du Liban a été réellement introduite d'après les conseils des cinq grandes puissances.

Les journaux anglais qui prêchent la liberté du commerce ou tout au moins l'abolition des prohibitions et des droits protec- teurs sont dans la jubilation. Le Parlement a adopté l'année dernière une loi qui permet l'introduction en Angleterre, moyennant certaines réductions des droits, des sucres qui sont la production de la Chine, de Java, de Manille et d'autres pays dans lesquels l'esclavage n'existe pas, et maintient sévèrement la prohibition contre les produits du travail esclave. Il y a quel- ques jours une cargaisons de sucres de Venezuela, où l'esclavage est toujours florissant, se présente à Liverpool: la douane refuse de l'admettre et l'affaire est renvoyée devant les jurisconsultes, qui décident que le traité du 29 octobre 1834 assurant au com- merce et aux produits vénézueliens le traitement réservé aux nations les plus favorisées, il y a lieu d'admettre la cargaison en question et toutes celles qui se présenteront par la suite. Or, de semblables traités existant entre l'Angleterre et plusieurs autres Etats à esclaves, voilà le sucre produit du travail esclave intrônisé sur la marché anglais.

On écrit de Francfort, 6 décembre :

Des journaux allemands et français ont reproduit la nou- velle, donnée par la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, que le landgrave Guillaume de Hesse, père du prince Frédéric de Hesse, aurait négligé de faire notifier officiellement la nais- sance de ce dernier au roi de Danemarck, et qu'aux termes de la loi de succession à la couronne de Danemarck, cette omis- sion impliquait la déchéance des droits éventuels de ce prince à la couronne de Danemarck.

Indépendamment de la prétendue disposition de la loi de succession à la couronne de Danemarck, nous ne voulons que rappeler que S. M. le roi actuel de Danemarck est le parrain de S. A. S. le prince Frédéric de Hesse. Bien qu'à l'époque de la naissance de ce dernier, et par conséquent à l'époque où elle tint le prince sur les fonts de baptême, S. M. ne fût encore que prince royal, il est difficile de comprendre qu'un membre de la maison royale, et surtout l'héritier du trône, aurait pu accepter ces fonctions sans qu'on en eût informé le roi de Danemarck alors régnant et qu'on lui eût demandé son consentement.

De tous les points de l'Allemagne partent des adresses de fé- licitations pour Jean Ronge, couvertes de milliers de signatu- res catholiques (les protestans s'abstiennent de signer). La *Ga- zette de Leipsig* reproduit la dernière adresse envoyée par les arrondissemens de Lœbau, Ebersbach et Reichenbach dans la Lausitz saxonne. En voici le texte :

« Homme digne et vénérable!

» Dans un temps comme le nôtre, où les porte-enseigne des ténèbres, en- couragés par de tristes conjonctures, s'efforcent de plus en plus d'épaissir un voile de brouillard sur les éternelles vérités de la religion; où les regards de la foule, loin d'être dirigés vers les hauteurs lumineuses d'une religiosité pu- rifiée et raisonnable, sont sciemment obscurcis par des nuages de mensonges et de superstitions; les paroles que vous avez prêchées à l'indignation univer- selle du peuple allemand par rapport à l'indigne jongleries de Trèves, ont été un événement consolant et encourageant pour tous les hommes de bien. — C'était une parole dite à propos, et faite pour électriser les cœurs et y trouver de l'écho.

» Cet écho a retenti dans l'âme de milliers d'Allemands.

» C'est une parole prononcée dans une sainte indignation par un cœur vraiment chrétien, une parole adressée aux obscurantistes, à l'évêque Ar- noldi et à tous ceux qui travaillent, dans tous les pays, à l'esclavage des es- prits et à la mort de la liberté de penser. Sans reproche ni peur, vous l'avez livrée à la publicité, cette parole précieuse saluée par tous les catholiques éclairés. Grâces vous en soient rendues!

» Comme un digne héros, un brave Allemand, un véritable prêtre de Dieu, vous avez brandi le glaive de la vérité, non pour le vain plaisir du combat, mais comme un digne serviteur de celui qui nous a porté la lumière et la li- berté évangéliques, afin de dissiper ces ténèbres dont on veut de nouveau nous envelopper.

» Vous avez démasqué l'imposture qui, dans son outrecuidance fanatique, voudrait bannir la religion de l'autel pour se poser sur l'autel et se faire ado- rer! Oui, vous avez déployé devant toute l'Allemagne la bannière de la foi du Christ, qui prêche l'amour au lieu de la confession secrète, la liberté de l'es- prit au lieu d'une superstition fanatique, adorant Dieu en esprit et en vérité, mais non dans une tunique. Vous serez probablement calomnié, poursuivi comme tous les martyrs de la vérité; aussi la reconnaissance de tous ceux qui ont gémi sur l'ignoble idolâtrie de Trèves vous est-elle assurée, et elle tâchera d'éloigner les épines semées sur votre chemin, d'éclairer la route ténébreuse que vous avez à traverser.

» Les soussignés, en bons Allemands, ne peuvent s'empêcher de mêler une fleur à la guirlande que vous ont tressée tous les Allemands qui voient avec douleur la dégradation de notre peuple.

» Puisse Dieu, qui est la lumière et la vérité même, vous fortifier; puisse votre conscience vous rappeler toujours que tous les esprits nobles et élevés, brûlant du désir de rendre la patrie heureuse par une religion éclairée et une éducation distinguée, seront toujours vos amis et vos compagnons d'armes; puissiez-vous ne jamais perdre courage et rester un instrument actif de celui qui nous a envoyé son fils, pour laisser à ses disciples non sa robe mais bien son esprit! »

La *Gazette catholique de Fribourg* se déclare en plusieurs ar- ticles contre les pélérinages et l'adoration des saints et des re- liques. Fribourg est l'avant-poste des jésuites.

On écrit de Luxembourg, 2 décembre :

« Toute notre ville est singulièrement émue du suicide d'un jeune officier prussien de la garnison, suicide accompagné et précédé de circonstances fort étranges. Ce jeune officier, assu- re-t-on, s'était rendu coupable d'un vol de quelques objets d'argenterie. Aussitôt le corps d'officiers, ou du moins un fort grand nombre d'officiers de la garnison, s'est assemblé pour délibérer quel parti il devait prendre dans l'intérêt de son hon- et de sa dignité; les uns proposèrent de le livrer à la justice, les autres de lui fournir le moyen de fuir afin de se soustraire à ses poursuites; d'autres enfin crurent qu'un officier coupable de vol n'avait d'autre moyen de sortir de ce mauvais pas que de se brûler la cervelle; c'est ce dernier avis qui l'emporta dans la sage assemblée.

» A l'instant on chargea un ou deux pistolets, et quelques officiers se rendirent auprès de leur camarade; ils lui annon- cèrent que le corps d'officiers avait décidé qu'il se brûlerait la cervelle; ils lui remirent un pistolet chargé, et dirent qu'ils allaient s'éloigner pour revenir aussitôt qu'ils auraient entendu la décharge du pistolet. A peine eurent-ils descendu l'escalier, qu'une détonation se fit entendre. Ils remontèrent aussitôt, constatèrent la mort de leur malheureux camarade qui gisait à terre, tout ensanglanté, et se retirèrent, heureux sans doute d'avoir ainsi terminé une affaire qui, livrée à la justice crimi- nelle, aurait eu pour leur corps un déplorable retentissement.

Nouvelles d'Espagne.

Dans la séance du 30 novembre de la chambre des députés, il est donné lecture d'un amendement de M. Egana, proposant de supprimer le paragraphe 4 de l'article 48 ainsi conçu: «Pour s'absenter du royaume.»

M. Egana développe son amendement : il prétend que, dans l'état de la civilisation moderne, les idées de méfiance envers les souverains se sont bien affaiblies, et qu'il est convenable que le roi n'ait pas besoin de l'autorisation des cortès pour sortir de son royaume, lorsque l'état de sa santé ou des raisons de con- venance publique l'exigeront.

Cet amendement, accepté par M. Sartorius pour la commis- sion et par le ministre des affaires étrangères pour le gouver- nament, est pris en considération par la chambre; et il en est pro- cédé immédiatement à sa discussion.

M. Roc de Olano le combat. Les rois, dit-il, sont le cœur de la société; et de même que tout homme craindrait de voir son cœur se séparer de son sein, ainsi l'Espagne doit toujours re- douter l'absence de ses rois. L'orateur cite à l'appui de son opi- nion les paroles du Cid qui disait à Alphonse que l'absence des rois est toujours funeste aux peuples. Il rappelle les malheurs produits par le départ de Ferdinand II pour Bayonne; et con- clut au rejet de l'amendement.

Après un discours de M. Munoz Maldonado qui reproduit à peu près les raisons données par M. Egana, l'amendement, mis aux voix, a été adopté.

On lit un autre amendement de M. Perpina au paragraphe de l'art. 48, dans lequel il est dit que le souverain ne pourra ab- diquer la couronne qu'en vertu d'une loi: M. Perpina propose la rédaction suivante: «Ne pourra abdiquer la couronne qu'en vertu d'une loi, et en faveur de son successeur immédiat, seule personne en faveur de laquelle peut avoir lieu l'abdication.»

MM. Sartorius et le ministre de l'intérieur combattent cet amendement qui est rejeté par la chambre.

Titre 7. — *De la succession de la couronne.* — L'art. 53, tel que l'a rédigé la commission, faiblement combattu par M. Per- pina, et soutenu par M. Bahamonde, membre de la commission, est adopté par la chambre.

L'article suivant, que la commission propose d'ajouter à ce titre, et l'art. 54, sont également adoptés, après un léger débat.

Titre 8. — *De la majorité du roi, et de la régence.* — D'après la demande du ministre de l'intérieur, un amendement de M. Puche au titre 8, se rapportant à divers articles de ce titre, est retiré par son auteur, qui se réserve le droit de combattre cha- cun des droits en question.

M. Perpina propose de rédiger l'article de la minorité du roi, comme suit : «Le roi est mineur jusqu'à l'âge de 14 ans ac- complis, à moins que les cortès ne le déclarent majeur avant ce terme.»

Cet amendement combattu par M. Bahamonde, est retiré par son auteur.

M. Navia Osorio propose d'ajouter, après l'art. 56, un autre article conçu dans les termes suivans: «Si le parent le plus proche ne pouvait entrer dans l'exercice de la régence par la raison qu'il n'aurait pas 20 ans accomplis, cette circonstance ne l'em- pêchera point d'être régent dès qu'il aura atteint cet âge.»

M. Navia Osorio retire son amendement, qui a été combattu par le ministre de l'intérieur et par M. Gonzalez Romero.

Autre amendement de M. Monréal à l'art. 1er qu'il propose de rédiger comme suit : «Lorsque le roi est mineur, le père ou la mère exercent la régence pendant tout le temps qu'ils resteront veufs. Dans les autres cas, une loi décidera ce qu'il conviendra de faire.»

Cet amendement, combattu par M. Bahamonde et par le mi- nistre de l'intérieur, est rejeté.

Il est donné lecture de l'article que la commission propose en premier lieu pour ce titre.

M. Seyas commence à parler contre cet article; mais il est bientôt interrompu par le président, qui fait observer que l'heure indiquée par le réglement pour la clôture de la séance est passée.

Demain dimanche la chambre ne siégera pas.

— On écrit de Barcelone, le 28 novembre :

« Dans l'espace de huit jours, vingt-quatre arrestations ont été faites à Barcelone, la plupart sur des personnes suspectées d'être révolutionnaires. Deux d'entr'elles voulant se soustraire à la prison par la fuite, ont été tuées par une décharge de mous- queterie. Une véritable terreur règne dans cette ville; la cita-

elle, les Atarazanas, le fort de Cinaletes et le fort Pio sont gorgés de prisonniers; on est obligé de transférer au Mont-jouich les suspects que l'on arrête. On fortifie tous les édifices de la Audiencia, sur la place San-Jaime, le quartier de los Estudios, la porte del Angel sont autant de forts retranchés, hérissés de canons : »

Nouvelles de Portugal.

Dans la séance de la chambre des pairs du 23 novembre, l'évêque d'Elvas a présenté un projet de loi pour l'établissement d'un conseil de censure chargé d'examiner tous les livres et publications qui combattraient les dogmes de la religion de l'état ou qui auraient une tendance anti-religieuse. Le même projet prohibe l'entrée dans le royaume de tout livre écrit, ou gravure qui n'aurait pas été soumis à un examen préalable, et ce, sous peine d'une amende de 2 cantos (environ 4,500 fl.) et de la déportation. Le fait de prêcher ou d'enseigner des doctrines contraires à la religion catholique est soumis à des peines rigoureuses dans le même projet qui punit aussi très-sévèrement la vente ou la possession d'ouvrages contraires à la religion. Ce projet a l'approbation du gouvernement. Il a été renvoyé à l'examen d'un comité.

La mesure proposée, dit le correspondant du *Morning Chronicle*, ne peut être adoptée sans une violation flagrante de la charte, et sa mise en vigueur n'est autre chose que le rétablissement de l'inquisition sous un nom nouveau.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 14 novembre.

M. le baron de Werther a été délégué à Athènes en qualité de ministre plénipotentiaire de Prusse en cette ville, à la place de M. le comte Brassier de St-Simon, transféré à la cour de Suède. On apprend qu'il est arrivé une note russe qui approuve parfaitement la marche que notre gouvernement a suivie jusqu'à présent. Par contre, le ministre britannique aurait obtenu plein-pouvoir de réclamer à son gré la part britannique de l'emprunt, ce qu'il n'a pas encore fait jusqu'à présent. De son côté, le ministre de France aurait offert, en cas de besoin, un prêt de 2 millions. Il a fait faire des achats considérables de tabac pour son gouvernement et a commandé de grandes quantités de cette marchandise pour l'an prochain. En outre, il promet de construire les routes nécessaires au pays, et les uns disent que la France prêtera un million dans ce but, les autres qu'il se formera des sociétés françaises d'actionnaires. L'importance des routes est un fait reconnu depuis longtemps, mais on a toujours manqué de ressources pour en construire, en sorte que les routes militaires les plus indispensables, dont l'une conduit d'Athènes à Lamia vers la frontière du Nord, et l'autre d'Athènes à Tripolitza, point central de la Morée, ne sont pas même praticables pour des voitures. Cependant, on commencera par établir une voie d'Argos à Patras, laquelle traversera la plaine fertile d'Argos et suivra le littoral abondant en raisins de Corinthe du golfe de Lépante jusqu'au port le plus fréquenté du Péloponèse occidental.

Il a été conclu avec la France une convention postale d'après laquelle, entr'autres, toutes les lettres en destination pour l'Allemagne, et qui sont expédiées par les postes de la Tour et Taxis peuvent être envoyées affranchies ou non à leur adresse. La poste de France demande le même prix jusqu'à Marseille que celle d'Autriche jusqu'à Trieste.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 20 novembre.

Jeudi dernier, de nouveaux changemens ont encore eu lieu à la Porte. Riffat-Pacha, ci-devant ministre des affaires-étrangères, a été nommé membre du grand conseil à la place de Hassib-Pacha, nommé eféal-naziri. Sarim-Effendi, membre du grand conseil de justice et ex-ministre des affaires-étrangères, est envoyé à l'ambassade de Londres en remplacement d'Aali-Effendi, rappelé à Constantinople, et Nafi-Effendi, ex-ambassadeur du divan à Paris, remplace Moukhtar-Bey à l'ambassade de Vienne. De toutes ces nominations il n'y a que celle de Sarim-Effendi qui ait quelque importance.

On assure qu'Aali-Effendi est destiné à occuper le portefeuille des affaires-étrangères, si, comme on a lieu de le croire, Chékib-Effendi ne réussit pas à s'acquitter convenablement de cette charge difficile.

— Le dernier paquebot de Trébizonde a apporté une nouvelle qui a produit quelque sensation dans le public. Abdullah-Pacha, gouverneur de Trébizonde, le même contre lequel toute la presse s'était élevée en invectives à cause de ses actes barbares, se trouve en ce moment en rupture ouverte avec le consul d'Angleterre de cette résidence. Indépendamment d'un différend assez curieux qui se serait élevé entr'eux à l'occasion d'un drogman du consul anglais dont le pacha n'aurait pas voulu reconnaître le caractère officiel et qu'il aurait fait mettre violemment hors de chez lui par ses gens, un incident plus grave aurait donné lieu, de la part du consul anglais, à des protestations énergiques.

A la suite d'une rixe survenue entre un sujet raya du sultan et un Ionien, le premier ayant porté des plaintes au pacha, Abdullah aurait fait saisir l'Ionien, et mille coups de bâton lui auraient été administrés par ses ordres. Le consul anglais, informé de cette nouvelle preuve de barbarie du pacha, aurait interrompu ses rapports avec lui. Le fait est que sir Stratford Canning a reçu un rapport détaillé de l'affaire de son consul et que dimanche une note énergique a été remise au divan par le représentant de S. M. britannique pour exiger une ample réparation. On assure que sir Stratford Canning exige la destitution du pacha et son rappel à Constantinople; mais Abdullah-Pacha est patronné par Riza-Pacha et par le ministre des finances, ensuite il est pour ainsi dire indépendant dans sa province; aussi considère-t-on l'affaire comme difficile à arranger.

— On écrit des frontières 2 décembre :

La protection exercée autrefois par la couronne de Suède sur l'église évangélique de Bucharest a passé à l'Autriche et à la Prusse; mais jusqu'à présent cette protection n'a pu être exercée, parce que l'acceptation des statuts présentés par les deux puissances protectrices avait rencontré quelques difficultés; celles-ci viennent d'être enfin écartées dans une conférence tenue entre M. le chevalier Simoni, agent autrichien, et M. Neigebauer, consul-général de Prusse. L'église évangélique jouit maintenant de la double protection de l'Autriche et de la Prusse.

Nouvelles de Prusse.

Berlin, 5 décembre.

S. M. le roi vient de décorer plusieurs hauts fonctionnaires belges, à savoir :

1° De l'ordre de l'Aigle-Rouge de 1re classe, MM. le comte Goblet, ministre des affaires étrangères, Nothomb, ministre de l'intérieur et Déchamps, ministre des travaux publics.

2° De l'étoile de l'Aigle-Rouge de 2e classe, M. le comte d'Hane de Steenhuize, aide-de-camp de S. M. le roi des belges.

3° De l'Aigle-Rouge de 2e classe, les directeurs aux départemens des affaires étrangères et de l'intérieur, MM. Partoes, Materne et Varlet et le secrétaire-général au département des affaires étrangères le baron de T'Serclaes.

4° De l'ordre de l'Aigle-Rouge de 3e classe, le conseiller de légation, vicomte Vilain XIV.

5° De l'ordre de l'Aigle-Rouge de 4e classe, le baron de T'Serclaes, secrétaire du ministre des affaires étrangères.

— On écrit de Cologne, 29 novembre :

Hier et aujourd'hui s'est réuni ici sous la présidence de M. de Schaper, président en chef de la province, le comité des états provinciaux pour discuter plusieurs objets concernant les intérêts de la province. Il s'est principalement occupé, dit-on, de la question de savoir quels étaient les moyens les plus efficaces pour remédier au paupérisme de la province. La situation de la société de la province rhénane pour l'incendie a également fixé l'attention du comité.

— On écrit des bords de l'Elbe, du 1er décembre, au *Correspondant de Nuremberg* :

Nous tenons de bonne source que les hommes d'état autrichiens qui devaient donner leur avis touchant une accession de la Bohême à l'Union douanière, se sont prononcés contre.

— On écrit des bords du Rhin, sous la date du 1er décembre :

On dit que le prince de Solms-Hohensolms-Lich a été nommé de nouveau maréchal de la diète provinciale rhénane, qui ouvrira au commencement de l'année prochaine. On sait que ce prince a publié en 1838 une brochure qui a pour titre : « L'Allemagne et les gouvernemens représentatifs »; il se prononce contre ces derniers, tout en ajoutant qu'indépendamment des droits qui ont été accordés aux diètes provinciales, il faut qu'elles aient encore celui de voter l'impôt.

Theatre-Royal-Français.

Jeudi 12 décembre. (Représentation N° 86.)

GUIDO ET GINEVRA,

ou le Peste de Florence,

grand-opéra, réduit en quatre actes, paroles de M. Scribe, musique d'Halévy.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures et demie.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Dingsdag 10 December 1844 (N° 18 in het abonnement.)

DE MOEDER DES HUISGEZINS, OF IS ER DAN GEENE ORDE VOOR EDELE HUISVROUWEN? tooneelspel in drie bedrijven. Gevolgd door: DE PLANTER, blijspel met zang in twee bedrijven. *Nooit alhier vertoond.*

Tusschen de beide stukken zal door Mejufvrouw IBURG het *Nieuwe Volkslied*, vervaardigd op de heugelijke verjaring van onzen geëerbiedigden Koning, worden gezongen.

De aanvang precies ten ZES uren.

Grande Salle Tivoli.

Dimanche, 15 Décembre 1844,

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ.

Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

GRAND MAGASIN.

PELLETERIES RUSSES ET AUTRES

DE

J. JACOBOWICZ,

PELLETIER DE S. M. LA REINE DES PAYS-BAS.

Rue dite *Spuistraat*, S, n.° 360, *chez* **M. Raskin,**

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver en cette résidence avec un grand assortiment de PELLETERIES RUSSES. Son Magasin est assorti des plus fines pelleteries et fourrures en tous genres; des POLONAISES et PALETOTS DOUBLÉS et garnis en FOURRURES. Des PELISSES de voyage et autres, des BOTTES et des SOULIERS FOURRÉS. Toutes sortes de GANTS FOURRÉS. Ensuite on trouve chez lui un grand choix de BOAS-VICTORIA, ECHARPES toutes en fourrures, des MANCHONS, COLS et une infinité d'autres articles trop longs à détailler.

Le tout sort de sa propre fabrique et ses relations étendues à Nigène et Novogorod, le mettent à même de fournir des marchandises de première qualité et à des prix modérés.

Le dépôt-général est à Rotterdam, *Hoogstraat*, n° 10.

I. HYMANS,

HORLOGER,

rue dite *Heerenstraat*, N° 358, à La Haye,

confectionne et répare tous ouvrages mécaniques d'horlogerie et autres tels que Montres en tous genres, Pendules, Lampes mécaniques, etc., de quelque système qu'elles appartiennent. Enfin tous objets de mécanique à quelque usage qu'ils puissent servir.

Sa demeure est au premier étage au coin de la rue dite *Kleine Houtstraat*.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Décembre.

		Int.	cours 6 déc.	ouvert.
Pays-Bas.	Dette active	2½	63 5/16	63
	Dito dito	3	—	76
	Dito dito	4	97 7/8	97
	Dito dito	5	—	99
	Dito des Indes	5	—	—
	Dito dito	4	—	9
	Syndicat	4	90	9
	Dito	3½	90	90
	Société de Commerce	4½	—	107
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	104
	Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	106
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	—
Russie	Inscript. au Grand Livre	6	—	75
	Certificats au dito	6	—	74
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	92
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90
	Passive	5	—	6
Espagne	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoin	5	22	22
	Obligations Golf. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	109
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	56	56

Le marché en fonds nationaux était ferme. Les intégrales ont donné lieu à quelques opérations.

Les affaires étaient très-animées en espagnols, cependant ces fonds n'ont éprouvé aucune variation notable. Les opérations en fonds portugais étaient également très-actives.

Cours de l'argent : Prêt à garantie 3½ %; prol. 3½ à 4 %; escompte 2½.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 63 11/16; Société de Commerce 107½; Ardoins 22 5/8.

SOCIETE DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE.

Amsterdam, dimanche 8 décembre.

Intégr. 2½ p. c. 63 11/16; certific. du 4 p. c. 98; Ardoins indéterminés 20 ½; 4 p. c. Russes chez Hope et C. 92.

Bourse de Paris du 6 Décembre.

		Int.	cours 5 déc.	ouvert.
France	Cinq pour cent		—	120 45
	Trois pour cent		—	84 75
	Emprunt Ardoin		—	32½
Espagne	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	6
Naples	Certificats Falconet		—	99 75
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
	Dette active	5	—	102½
Belgique	Dito	3	—	—
	(Banque belge		—	587 50
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 7 Décembre.

Métalliques, 5 % », — Naples, 5 % », — Ardoins, 5 % 22½; Actions, Dette différée ancien, », — Passive, 5 % », — Lots de Flesse, 72 F. — Cours après la Bourse (2½ heures), sans variation.

Bourse de Londres du 6 Décembre.

3 % Cons. 99 7/8; 100. — 2½ % Holl. 63, 63½. — 5 % 99, 99½. — 4 % 97½. Esp. 5 % 24¾; 25. — Id. 3 % 36½, ¾. — Portug. 55½, 56½. — Russes 118½.

Bourse de Vienne du 28 Novembre.

Métalliques, 5 % 110 ½. — Dito, 4 % 100 ½. — Dito, 3 % 76½. — Actions de la Banque, 1630.

PÉRIODE D'HIVER.

Heures de départ du Chemin de fer Hollandais.

D'Amsterdam à La Haye.

D'Amsterdam.	De Half-weg.	De Harlem	De Voorhout.	De Vossenburg.	De Pleingenbrug	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.	De Half-weg.	Heure d'arrivée à La Haye
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 30	8 46	9 5	9 19	9 30	9 41	9 51	10 2	10 13	10	
1 »		1 30		1 53			2 19			2
4 30	4 46	5 5	5 19	5 30	5 41	5 51	6 2	6 13	6	
7 30		8 4	8 18	8 30	8 41		9			9

De La Haye à Amsterdam.

De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Pleingenbrug	De Vossenburg.	De Voorhout.	De Harlem	De Half-weg.	Heure d'arrivée à Amsterdam
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 15	8 34	8 49	8 56	9 6	9 19	9 29	9 47	10 2	10
12 45		1 13			1 40		2 3		2
4 15	4 31	4 47	4 54	5 4	5 17	5 26	5 44	5 59	6
7 15		7 46		8 2	8 15	8 24	8 42		9

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, *Lage Houtstraat*.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonzveld et [illegible] *Boursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoofdstraat*.